

Conseil Municipal – Séance du 30 janvier 2014

Orientation budgétaire : Poursuite de l'investissement sans recourir à l'emprunt. Toutefois, les prélèvements supplémentaires dans le budget de la commune vont rendre difficile l'équilibre du budget. En particulier le prélèvement pour financer le CICE (Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi), l'augmentation de la CNRACL (Caisse de Retraite), le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et les dépenses entraînées par la modification des rythmes scolaires, représentent une somme qui ne sera pas compensée entièrement par des ressources nouvelles. Proposition d'augmenter le taux des impôts de 1% et de réduire l'autofinancement de la section d'investissement, autrement dit, diminuer les investissements.

Aménagement de la Rue de Boussieu : Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes solutions d'aménagement proposées. Il décide de maintenir le statut de Route Départementale de cette voirie, tout en maintenant le double sens de circulation. L'aménagement consistera à réaliser un trottoir entre le carrefour de l'impasse de la Maison Blanche et la placette de Boussieu, du côté Bourgoin-Jallieu et deux plateaux piétonniers aux carrefours de la rue de Genève et de la rue de Bourgogne. Les travaux pourront être inscrits au programme pluri-annuel d'investissement de la CAPI.

Signalétiques des zones d'activités : La CAPI a lancé une étude pour homogénéiser la signalétique dans les différentes zones d'activités du territoire. Afin de rendre plus facile la localisation des entreprises sur les panneaux d'entrée de zone, il convient de dénommer les voiries pour lesquelles la dénomination est encore trop approximative. Proposition de dénommer la rue qui dessert la zone d'activité des Prairies de Ruffieu : rue des prairies de Ruffieu et celle qui part en direction du Géant de la Braderie : Vie de Ruy ; celle qui dessert la ZA des Chaumes : Impasse de la Plaine ; celle qui dessert la ZA de Boussieu : Impasse de la voie romaine. Par la même occasion, il est décidé de dénommer la rue qui mène à l'école maternelle et à la Bibliothèque : Allée Jean Zay.

Rapport de l'élu mandataire de SARA : Michel Rival, membre du Conseil d'administration, Bernard Belony, membre de l'Assemblée Générale et Brigitte Pradier, membre de l'Assemblée Spéciale donnent le compte-rendu de leur mandat à la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes. Un bilan positif puisque les comptes sont clos avec un excédent de 276 000€ et avec des perspectives encourageantes pour 2014.

Organisation péri-scolaire : La Commission scolaire propose d'organiser une garderie entre 15h45 et 18h00, tous les soirs et de mercredi de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 12h30. Le personnel devrait être augmenté d'un agent. La Capi sera sollicitée pour coordonner la formation du personnel de type BAFA. La Commission est chargée de poursuivre la réflexion avec les personnels et les associations pour envisager une intervention le soir et réfléchir à la mise en place d'une facturation au quotient familial.

Accessibilité de l'École Élémentaire : Dans l'attente du vote du Budget, Monsieur le Maire est autorisé à contacter l'architecte qui a réalisé le rapport d'accessibilité afin d'établir un avant projet sommaire.

Branchement des eaux usées de la Caserne des Pompiers : Les pompiers ont entrepris des travaux pour aménager des sanitaires permettant de recevoir les volontaires filles et garçons dans de meilleures conditions. Il en est profité pour restructurer les évacuations des eaux usées. Acceptation du devis de l'entreprise Fournier d'aménager un branchement unique pour un montant de 895,20€

Feu d'artifice de Juillet : Accord pour commander le feu d'artifice de la fête de la commune qui se tiendra cette année le 5 juillet, à la même entreprise et au même tarif qu'en 2013.

Commission électorale : Au 10 janvier, il y avait 1625 électeurs – 937 dans le 1er bureau et 695 dans le 2ème bureau.

Journée de l'environnement – nettoyage de printemps : Elle aura lieu cette année le 5 avril 2014.

Tapis pour le praticable de la Gymnastique : Accord pour prendre en charge l'acquisition d'une moquette d'occasion proposée par la Fraternelle de Bourgoin-Jallieu au tarif de 2000€

Réparation du rideau métallique de la supérette : accord de principe, mais revoir le devis avec l'entreprise 4MF de Maubec.

Itinéraire des bus : Devant la difficulté à se croiser dans la rue du Square, les bus restant parfois en attente dans le carrefour de la Route Départementale 1085, la CAPI a demandé aux transporteurs de rentrer par la rue Jean Moulin et de ressortir par la rue du Square.

Projet de Micro-crèche privée : S'agissant d'une crèche privée, elle relève de l'initiative privée. Toutefois l'avis du service petite enfance de la CAPI sera sollicité afin de ne pas nuire aux assistantes maternelles en place.

Club des retraités : le Conseil Municipal est informé de l'impossibilité de constituer un nouveau bureau. L'association est actuellement dissoute et les fonds sont reversés à la commune qui s'engage à les reverser au démarrage d'une nouvelle association poursuivant le même but. En attendant, les seniors seront accueillis le mardi après-midi, dans la même salle sous l'égide du CCAS à la « Maison de l'Age d'Or ». La commune demandera une extension de son assurance.

Bilan de l'exposition d'Art Contemporain : l'exposition de Nivolas-Vermelle a connu une bonne fréquentation tant du public adulte que du public scolaire. Les animations ont été très appréciées.

Commission environnement de la CAPI : Un parcours rando-photo est à l'étude sur le territoire, une borne serait installée sur le site de Vermelle, signalant un paysage remarquable.

Tarif du portage des repas à domicile : Pour les personnes imposables, le prix coûtant, soit 11,78€ et pour les personnes non imposables et non bénéficiaires de l'APA, 9,60€

Scolarisation d'un élève en CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) : accord pour participer aux frais de scolarité pour un montant de 1016,00€

Déclarations préalables :

Annie Belfin : Parcelle AB 589, en zone Ub au PLU, 10 impasse des Lilas pour division de la parcelle en vue de la construction.

Joseph Tarantino : Parcelle AD 9 en zone Ua au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour division de la parcelle en vue de constructions.

Permis de construire :

SCI l'Orée du Bois : parcelles AB 68, 391, 392 et 416 en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, rue des Platières, pour construction de 3 petits immeubles semi-collectifs de 3 niveaux représentant 16 logements.

Cédric Belfin : Parcelle AB 590, en zone Ub au PLU , impasse des Lilas, pour construction d'une maison individuelle de plain pied avec garage.

Benoît Sibarita : parcelle AB 589p en zone Ub au PLU, impasse des Lilas, pour construction d'une maison individuelle.

PC 0382761310010 T1 : le permis est transféré de FP Immobilier à M. Manuel Rodrigues, 114 impasse des Thuyas.

PC 0382761110020 T2 : le permis est transféré de Gabillon, Cotteblanche, Salem, Squillario, Ouajif à Barral, Goux, Salem, Squillario, Ouajif, 142, Avenue de Ruffieu.